



**Ecole Notre Dame**  
150, chemin de Val Joanis  
84120 PERTUIS  
Tel : 04.90.07.42.01  
[primaire.ndpertuis@gmail.com](mailto:primaire.ndpertuis@gmail.com)  
Site : [www.notredame-pertuis.fr](http://www.notredame-pertuis.fr)

le 8 juillet 2024

## **CIRCULAIRE DE RENTREE 2024-2025 ECOLE MATERNELLE**

Chers parents,

En cette période de préparation pour la rentrée prochaine, je tenais à partager avec vous le fil conducteur qui va nous accompagner tout au long de l'année : *la confiance dans la bienveillance*.

En effet, vous avez choisi l'école Notre Dame et il est essentiel de travailler ensemble pour le bien-être et la réussite de votre enfant. En nous faisant confiance, vous nous permettez de mieux l'accompagner dans son parcours scolaire et de l'aider à s'épanouir.

La bienveillance est également un élément clé de notre relation. En adoptant une attitude favorable à l'égard de l'autre, nous créons un environnement positif et propice à l'apprentissage ; c'est une capacité qui nous permet de nous soutenir mutuellement, de faire preuve d'empathie et de compréhension face aux difficultés que tout adulte ou enfant peut rencontrer.

Ensemble, construisons un partenariat solide et harmonieux sur les fondations catholiques auxquelles nous croyons. Que la confiance en Dieu et en nos élèves nous guide dans notre mission éducative et, comme l'a dit St Jean-Paul II,

*« il est peu de défis qui soient plus exaltants et plus enrichissants que celui d'instruire et de guider les jeunes (discours aux enseignants – Canada 1984). »*

Marie-Pierre Arsel et l'équipe pédagogique  
Chef d'Etablissement de l'école

### **RENTREE ECHOLONNEE**

LUNDI 2 SEPTEMBRE	MARDI 3 SEPTEMBRE	JEUDI 5 SEPTEMBRE
A partir de 8h30, <b>uniquement</b> les	A partir de 8h30, les	A partir de 8h30, les
<b>GS</b>	<b>GS et les MS</b>	<b>GS, MS et les PS</b>

Soyez rassurés, un courrier préparé par l'équipe enseignante vous sera envoyé le 30 Août via Ecole Directe. Il contiendra plus de précisions dont la classe dans laquelle sera accueilli votre enfant.

## **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

	Maternelle 1 PS – MS - GS	Maternelle 2 PS – MS - GS	Maternelle 3 PS – MS - GS
Enseignantes titulaires	Agnès Givry	Sandrine Gherra (le lundi)  Anne –Charlotte Rudynski (mardi, jeudi et vendredi)	Brigitte Jourdan
ASEM	Martine Amourdedieu	Aurélie Achille	Shana Campione (le matin) Hélène Dinhut (l'après-midi)
Classe d'Adaptation : Caroline Dumas (lundi – jeudi)			
Direction : Marie-Pierre Arsel (jours de décharge : jeudi et vendredi)			

Pour la rubrique suivante, l'ensemble de l'équipe pédagogique a souhaité mettre à jour le règlement intérieur plus adapté aux enfants scolarisés à l'école maternelle. Merci d'en prendre connaissance et dès la rentrée, nous vous transmettrons la version papier ; signée de votre part, ce règlement sera appliqué dès la deuxième semaine de septembre 2024.

## **REGLEMENT INTERIEUR de l'école MATERNELLE**

### **I / FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE**

À tout élève qui est un citoyen en devenir :

« La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle sanctionne. »

#### **Horaires**

Il est fondamental pour le bon fonctionnement de l'école que les élèves arrivent à l'heure. Un strict respect des horaires est exigé de la part des familles car tout retard perturbe la classe.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires suivants :

Horaires de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

de 8h15 à 11h30 – de 13h15 à 16h30

Pour les maternelles, nous tolérons une arrivée en classe jusqu'à 8h30.

Afin de garantir la sécurité des enfants, la porte d'accès doit demeurer verrouillée.

#### **Ouverture de l'ensemble scolaire**

Matin :	surveillance dans la salle de motricité à partir de 7h30
Soir :	jusqu'à 18h30

Pour toute demande exceptionnelle nécessitant que vous veniez chercher votre enfant en dehors de ces horaires, **le portail sera fermé** et vous devrez vous rendre à l'accueil de l'établissement, cette mesure répond aux exigences

du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). En maternelle, **il ne peut pas y avoir d'entrée ou de sortie entre 13h15 et 14h (temps de sieste).**

Le matin, les parents accompagnent leurs enfants à la garderie ou à l'entrée de la classe. Ils récupèrent leurs enfants à la porte du pôle maternelle à 11h30 ou dans la cour à 16h30. **Confier un enfant à un frère ou une sœur reste de la responsabilité des parents.**

### Absences et retards

Il est essentiel que les élèves soient présents tout au long de l'année. Toute absence doit être signalée à l'école le jour même **avant 10h** :

- **par Ecole Directe exclusivement** : justification de l'absence à l'enseignante et l'accueil (**Accueil et Vie Scolaire Ecole géré par Maud Audoin**).

Toute absence sans motif légitime, non justifiée sera directement transmise au service de l'Enseignement de l'Education Nationale, quel que soit l'âge de l'élève (depuis mai 2019 à partir de 3 ans) car la fréquentation régulière de l'école est obligatoire, à partir du moment où l'enfant y est inscrit. Conformément au bulletin officiel n° 14 du 1<sup>er</sup> avril 2004, les textes relatifs à l'obligation scolaire ne prévoient pas de dérogation ponctuelle.

**La tenue** : il est recommandé de coiffer son enfant de manière appropriée pour les temps de classe et de jeux en évitant « toute particularité » qui pourrait le déconcentrer. Pour cette raison les vêtements à sequins et paillettes, les chaussures sonores ou lumineuses ne sont pas acceptées dans la classe.

Le maquillage est interdit à l'école.

Il est important de marquer la tenue vestimentaire au nom de l'enfant. Les vêtements et les chaussures doivent être propres et en bon état, adaptés aux activités de l'école.

### NOUVEAUTE

**Le port d'un tablier pour les élèves est proposé afin de protéger les vêtements.** Cette démarche fait suite à une concertation avec tous les partenaires de l'école et décidée au sein du conseil d'établissement.

La gestion et l'entretien du tablier seront à la charge des parents. Les enfants arrivent et repartent avec le tablier. Le marquage au prénom de l'enfant est OBLIGATOIRE.

Cette première année est une expérimentation qui permettra d'évaluer l'amélioration du climat scolaire et de la réussite éducative, valeurs faisant partie intégrante de notre projet éducatif. Selon les critères de réussite, la gamme sera vouée à évoluer...



TABLIERS  
Notre-Dame de Pertuis-Tablier école fille brodé au logo,  
col rond - Marine  
dès 25,00 €



TABLIERS  
Notre-Dame de Pertuis-Tablier école garçon brodé au  
logo, col V - Marine  
dès 25,00 €

Rendez-vous sur notre site : [www.letablierbobine.fr](http://www.letablierbobine.fr)

Cliquez sur l'onglet **Espace école**

Saisissez le code d'accès de votre école :

**ndpertuis**

**Les objets de valeur et les objets dangereux** (dont les armes factices ou les parapluies) sont strictement interdits. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration. Il va de soit que les bijoux (type collier, boucles d'oreilles pendantes) sont déconseillés pour la sécurité de votre enfant. Le chewing-gum et les sucettes sont également interdits.

**Les téléphones portables** ainsi que l'utilisation sous tous ses modes (SMS, photo, etc...) ne sont pas autorisés dans l'école.

**Equipements, livres, matériel et locaux** sont la propriété de tous et doivent être respectés. Une réparation matérielle ou financière pourra être demandée à la famille pour dégradation ou perte. Il est rappelé que les responsables légaux sont civilement responsables des actes de leurs enfants.

**La demi-pension** est un service social non obligatoire assurée par la société de restauration API. On y demeure dans la mesure où les conditions d'hygiène, de propreté, de comportement et de tenue sont respectées. On goûte de tout et on devient un élève responsable en évitant le gaspillage. Si un enfant a une allergie alimentaire, un PAI est mis en place (courrier écrit et signé par les parents et le médecin).

Tout enfant normalement inscrit à la cantine mais qui, de manière exceptionnelle, est récupéré à midi pour déjeuner en extérieur devra dès le matin le signaler à l'enseignant **et à la Vie Scolaire** via Ecole Directe pour pouvoir sortir de l'établissement.

L'école ne remboursera les frais de cantine qu'à partir de 2 semaines d'absence consécutive sur présentation d'un certificat médical.

Tout changement de régime (externe, demi-pension) en cours d'année est exceptionnel et doit être signalé par écrit (courrier adressé à la directrice).

**Transport** : Les parents qui viennent en voiture sont priés d'utiliser le parking dans le respect des emplacements : le stationnement doit y être bref pour permettre aux autres parents de s'y garer.

Le stationnement sur l'emplacement des bus est interdit aux véhicules personnels.

Lors d'une sortie scolaire, le règlement de l'établissement s'applique.

Les élèves de maternelles ne sont pas acceptés à bord des circuits desservant notre établissement car ils sont ouverts à tous les usagers et qu'il n'y a pas d'accompagnateur.

### **Traitements médicaux**

Les enseignants et le personnel ne sont pas habilités à donner des médicaments en dehors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Pour tout problème survenu dans l'établissement, les parents en seront informés. Si la famille n'a pu être jointe, l'adulte responsable de votre enfant prendra les mesures d'urgence qui s'imposent y compris l'hospitalisation. **Aucun médicament ne doit être laissé dans le sac de l'enfant.**

## **II / COMPORTEMENT A L'ECOLE**

L'école maternelle est un lieu d'apprentissage. Pour que chacun puisse accéder aux savoirs, il est demandé à chacun des membres de l'école (élèves, parents, enseignants, personnels, intervenants, ...) d'être respectueux.

**Droits et devoirs de l'élève** qui doit avoir une attitude correcte en classe, en récréation, à la cantine ou dans les déplacements extérieurs. Cette attitude se traduit par un langage correct, une tenue et une coiffure propres, correctes, décentes et adaptées à l'environnement scolaire.

**Comportement** : le respect de l'autre et des règles sont les éléments indispensables à la vie en collectivité.

**Hygiène et Santé** : le nettoyage des locaux est quotidien et nous maintenons une aération suffisante pour un état de salubrité favorable. Cependant, il est demandé aux parents de veiller à une hygiène de vie saine, à une alimentation équilibrée et à un sommeil suffisant pour que l'élève soit dans les conditions optimales pour bien travailler.

Le personnel de l'école n'est en aucun cas habilité à traiter ou évincer les enfants porteurs de poux mais il en va de la responsabilité de chaque famille de surveiller et de traiter (corps et environnement familial) pour éviter toute recrudescence.

**Sport** : chaque enfant doit être muni de ses affaires de sport lors de l'éducation physique, avec des chaussures de sport adaptées (casquette et eau selon la saison).

### **Relations avec les familles**


Dans notre école privée catholique, la relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative est le principe premier qui s'impose : les uns et les autres partagent la responsabilité de l'éducation de vos enfants. A ce titre, les parents sont invités à entretenir des relations cordiales et constructives avec tous les enseignants et le personnel de l'école. Dans un respect mutuel, nous vous demandons de prendre rendez-vous (nous ne recevons pas si cette démarche n'est pas effectuée) afin que chacun puisse s'organiser et vous recevoir dans de bonnes conditions (dans l'établissement uniquement).

Nous utilisons divers outils pour communiquer :

- Ecole directe : c'est un site internet compatible avec les navigateurs courants (Internet Explorer, Firefox, et Chrome), il vous permet de consulter les informations mises en ligne par l'établissement comme la vie scolaire, les manifestations ponctuelles, les résultats de votre enfant (livret scolaire unique numérique) et les documents administratifs et comptables. Vous avez également la possibilité d'envoyer des messages électroniques aux professeurs ou à la directrice. Si vous êtes un nouveau parent, vous recevrez en début de scolarité toutes les modalités pour vous connecter ; il vous appartient de conserver vos codes d'une année sur l'autre. Si vous aviez des difficultés, merci de bien vouloir vous rapprocher de l'accueil.
- Très pratique l'application « Mon école directe » sur vos téléphones portables.

Ce présent règlement engage parents, élèves et équipe éducative.

Vu et pris connaissance, le .....

<b>ELEVE</b>	<b>PARENTS</b>	<b>ENSEIGNANTES</b> Agnès GIVRY Brigitte JOURDAN A. Charlotte RUDYNSKI Sandrine GHERRA	<b>DIRECTRICE</b> Marie-Pierre ARSEL 
--------------	----------------	---	--